

INSCRIPTION MARCHÉ AUX PUCES

Partie à remplir par les exposants particuliers :

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité :

N° :

Délivrée le : Par :

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e) ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce) ;
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal) ;
- avoir pris connaissance du règlement du marché aux puces

Fait à : le 2025

Signature :

Nombre de mètres : (Maximum 12 mètres)

Document à retourner impérativement à l'organisateur avec le bulletin d'inscription
et le paiement par chèque avant le 10 juin 2025 à l'adresse suivante :
Mairie de Calonne-sur-la-Lys 190 Rue du bois 62350 Calonne-sur-la-Lys

Cadre réservé à l'organisateur

N° :

Paiement :€

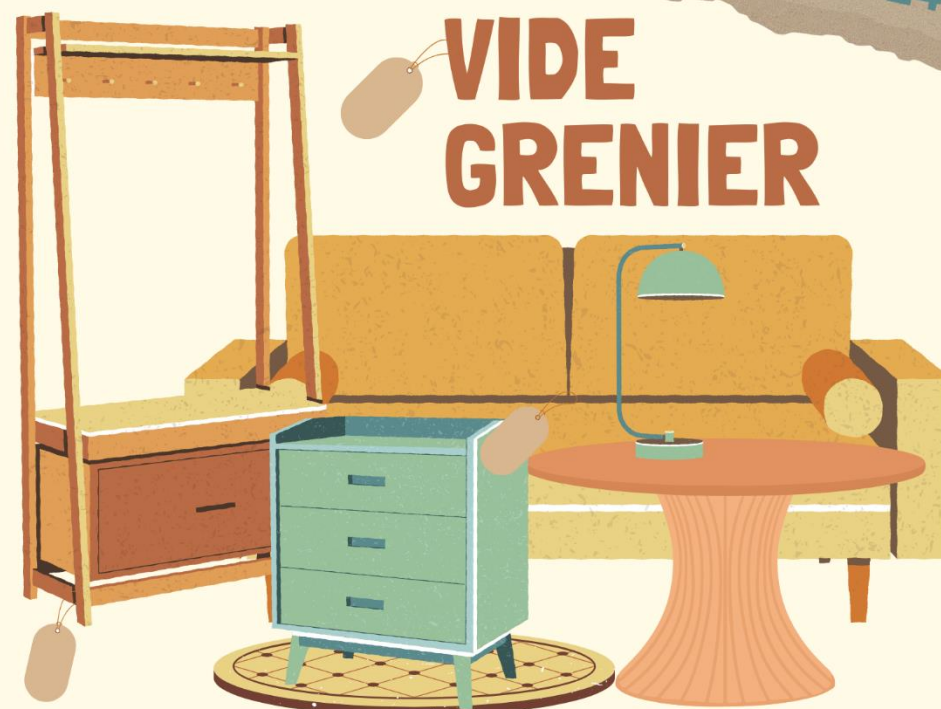
☐ espèces

☐ chèque

DIMANCHE 15 JUIN 2025

CALONNE SUR LA LYS

De 7h à 14h



*Renseignements et inscriptions
en Mairie au : 03 21 63 17 17*

Particuliers : 2 € pour 3 mètres

Professionnels : 5 € pour 3 mètres

Réservation 12 mètres maximum par emplacement

**Paiement uniquement par chèque à l'ordre du comité
des fêtes de Calonne sur la lys**

**Comité
des fêtes**
CALONNE SUR LA LYS

IPNS

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE CALONNE-SUR-LA-LYS DU 15 JUIN 2025

Le marché aux puces est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre du COMITE DES FETES DE CALONNE SUR LA LYS et que l'exposant respecte le présent règlement.

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) Le prix des emplacements est de 2 € les 3 m pour les particuliers et de 5 € les 3 m pour les professionnels.
- 2) Une seule inscription par personne avec photocopie carte identité recto verso (même nom même adresse ou de lieu de résidence, et même carte d'identité).
- 3) Les emplacements sont limités à 12 mètres maximum par emplacement.
- 4) Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération et il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement.
- 5) La mise en place des exposants commencera à 06h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.
- 6) Les transactions ne commenceront pas avant 07h00.
- 7) Un seul véhicule (sans remorque) sera toléré par emplacement inférieur à 6 m, avec remorque si l'emplacement est supérieur ou égal à 6 m.
- 8) La circulation des véhicules sera interdite de 07h00 à 14h00.
- 9) Les places seront libérées à 14h00 dans un parfait état de propreté.
- 10) Les stands de boissons et de restauration sont exclus car réservés aux organisateurs.
- 11) La vente d'armes blanches non mouchetées ou d'armes à percussion est strictement interdite.
- 12) Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.

13) L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.

14) Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.

15) La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leur part.

16) L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou aux personnes ou dans le périmètre de la manifestation.

17) Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Les places non payées ne seront pas réservées.

18) **INTEMPÉRIES** : Si, à la suite d'intempéries ou en cas de force majeure, le marché ne pouvait se tenir, les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnité.
Les conditions météorologiques ne sont pas un motif de remboursement, ni de départ anticipé.

19) L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.

20) En cas de non-respect de ce règlement, le COMITE DES FETES DE CALONNE-SUR-LA-LYS sera seul juge pour prendre toutes dispositions.

21) Il ne sera pas fait de courrier de confirmation

Ce règlement a été déposé à la mairie de CALONNE SUR LA LYS